

Philippe LAFITTE • 29, quartier Augreilh • 40500 SAINT-SEVER

Ingénieur diplômé de l'E.S.G.T - Géomètre-Expert D.P.LG

Membre de la Compagnie des Commissaires Enquêteurs Adour-Gascogne

☎ 05 58 76 31 95 • 📠 05 58 76 38 66 • e-mail : Ph.Lafitte@wanadoo.fr

Département des Landes

Commune de **BÉGAAR**

Suppression du passage à niveau n° 18 (PN 18)

de la ligne ferroviaire LALUQUE-TARTAS

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

Deuxième partie :

CONCLUSIONS

I . Recommandation

A cet endroit, l'assiette foncière de la voie ferrée (Parcelle ZA n° 70) est toujours portée au compte cadastral du Département des Landes. Pour prévenir tout malentendu, nous recommandons que la procédure de transfert au profit de la Région Nouvelle-Aquitaine soit poursuivie et que les actes correspondants soient publiés au Service des hypothèques.

II . Réserves

- Néant -

III . Avis personnel sur le projet

Au terme de l'enquête, après examen du registre d'enquête, et après avoir entendu toute personne qu'il nous a paru utile de consulter,

vues

- . les pièces constitutives du dossier soumis à enquête,
- . le certificat d'affichage du maire
- . l'absence d'observation au registre d'enquête,
- . le certificat préfectoral d'absence d'observation par courriel,

et considérant que

- . il est un fait, au regard des photographies aériennes de l'IGN, que ce passage à niveau est désaffecté depuis plus de trente ans,
- . il convient, tout usage ayant disparu et comme demandé par la Région Nouvelle-Aquitaine, d'entériner cette situation selon les modalités prévues par l'arrêté du 18 mars 1991 relatif au classement, à la réglementation et à l'équipement des passages à niveau,
- . la Commune de BEGAAR et M. CATLAS, ont été consultés sur se projet et ne s'y sont pas opposés, ni à l'issue de la visite du 10/05/2022, ni lors de la présente enquête publique
- . aucune observation ne remet pas en cause l'objet de l'enquête

nous émettons un **AVIS FAVORABLE**

au projet

d'agrée la demande de la Région Nouvelle-Aquitaine de régulariser la disparition du passage à niveau N° 18 de la ligne de chemin de fer Laluque-Tartas sur la commune de BEGAAR en autorisant sa suppression par arrêté préfectoral,

Le commissaire enquêteur,

